

PROJET D'AMENAGEMENT et de DEVELOPPEMENT DURABLE de MONZE

Mairie de Monze
3 rue du Cinsault
11800



04.68.78.85.39
mairiedemonze@gmail.com

SOMMAIRE

1. Contexte règlementaire

2. Enjeux du PADD

3. Objectifs du PADD de Monze

Objectif 1 : Préserver et valoriser le patrimoine historique de la commune

Objectif 2 : Créer et maintenir une activité agricole et pastorale

Objectif 3 : Maintenir le cadre de vie des Monzois à travers un urbanisme maîtrisé

Contexte règlementaire

Le PLU prend en compte les questions d'urbanisme, mais aussi de celles relatives à l'habitat, à l'environnement, au paysage et aux déplacements. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est le fondement du PLU : un cadre de référence et de cohérence qui définit les objectifs du développement et de l'aménagement de la commune pour les années à venir. C'est à partir de ces objectifs que sera établi le règlement du PLU qui détaillera les conditions d'utilisation des sols et les principes de construction opposables aux tiers. Le PADD s'inscrit dans une perspective de développement durable, et répond aux grands principes instaurés par la législation : loi Solidarité et Renouvellement Urbain, les lois Grenelle et ALUR, loi Elan, loi Climat et Résilience, etc. :

- L'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ...
- La qualité urbaine, architecturale et paysagère
- La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat
- La sécurité et la salubrité publiques
- La prévention des risques
- La protection des milieux naturels et des paysages
- La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement

Article L151-5 du code de l'urbanisme

Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune. Pour la réalisation des objectifs de réduction d'artificialisation des sols [...], le projet d'aménagement et de développement durables fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Il ne peut prévoir l'ouverture à l'urbanisation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers que s'il est justifié, au moyen d'une étude de densification des zones déjà urbanisées, que la capacité d'aménager et de construire est déjà mobilisée dans les espaces urbanisés. Pour ce faire, il tient compte de la capacité à mobiliser effectivement les locaux vacants, les friches et les espaces déjà urbanisés pendant la durée comprise entre l'élaboration, la révision ou la modification du plan local d'urbanisme et l'analyse prévue à l'article L. 153-27.

Enjeux du PADD

- Monze comptait 265 habitant en 2025, pour une superficie de 22912 ha, et 4 sites historiques.
- Nous souhaitons, à terme, mettre en place un PLU afin de maîtriser la gestion de notre foncier, à travers 2 à 3 zones identifiées.
- Ce PADD exprime notre projet de territoire pour les dix années à venir.
- Il traduit l'ambition des élus d'afficher des actions volontaristes et qualitatives pour composer une cité agréable à vivre pour ses habitants, promouvant un développement durable répondant aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.
- Le PADD est la pièce centrale du PLU et exprime une vision à long terme du territoire : il expose un projet politique en réponse aux enjeux du territoire.

Objectif 1 : Préserver et valoriser le patrimoine historique de la commune

Monze compte 4 sites d'intérêt historique.
Le PADD a pour vocation de nous permettre de préserver et valoriser les sites déjà restaurés.
Pour ce faire, nous voulons...



Objectif 1 : Préserver et valoriser le patrimoine historique de la commune

Poursuivre les actions de réhabilitation en cours.



Objectif 1 : Préserver et valoriser le patrimoine historique de la commune

Mettre en œuvre de nouvelles actions.



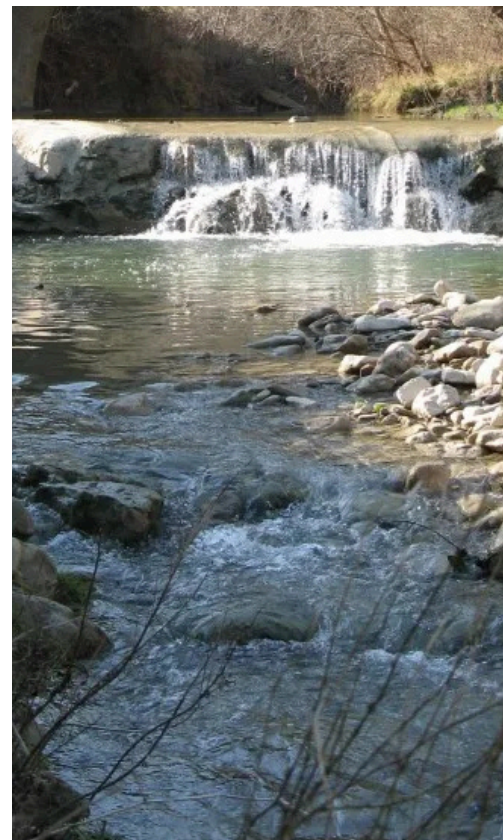
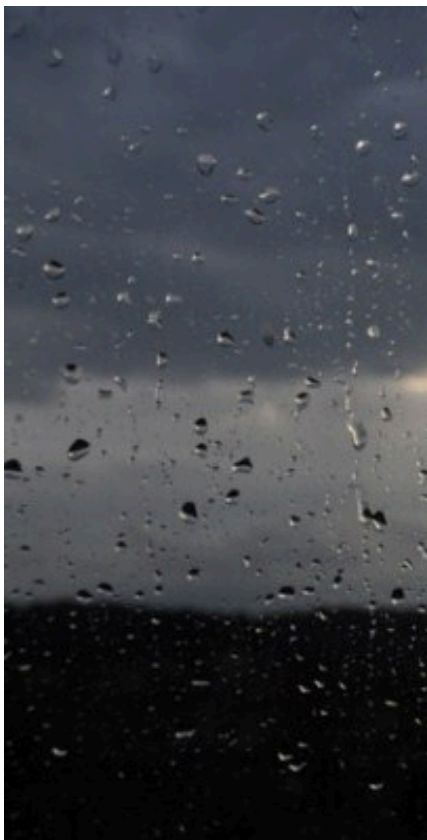
Objectif 2 : Créer et maintenir une activité agricole et pastorale

Monze est un village vivant dont la pérennité repose sur les activités agricoles. Pour garder ces atouts, nous proposons de...



Objectif 2 : Créer et maintenir une activité agricole et pastorale

Favoriser la récupération des eaux pluviales.



Objectif 2 : Créer et maintenir une activité agricole et pastorale

Mettre en œuvre des expérimentations de reforestation.



Objectif 2 : Créer et maintenir une activité agricole et pastorale

Organiser l'installation d'une activité pastorale.



Objectif 2 : Créer et maintenir une activité agricole et pastorale

Collaborer à la mise en place de nouvelles activités agricoles.



Objectif 3 : Maintenir le cadre de vie des Monzois à travers un urbanisme maîtrisé

Les élus et les Monzois sont très attachés à leur cadre de vie. Nous souhaitons donc...



Objectif 3 : Maintenir le cadre de vie des Monzois à travers un urbanisme maîtrisé

Maîtriser le développement du village grâce à des constructions nouvelles et à la réhabilitation de bâtiments existants.



Objectif 3 : Maintenir le cadre de vie des Monzois à travers un urbanisme maîtrisé

Une gestion raisonnée de l'entretien des espaces verts de la commune.



Objectif 3 : Maintenir le cadre de vie des Monzois à travers un urbanisme maîtrisé

La préservation de la diversité des arbres, des paysages, des cultures et des bâtiments.

